



Repos forcés transformés en congés payés

Par **fabulous93**, le **26/01/2018** à **18:43**

Bonjour,
Je suis chauffeur poids lourds. Suite à une baisse d'activité, mon patron me mets en repos forcé plusieurs fois par mois (une journée par ci, une journée par là)
Jusque là, il me payait la totalité de mon salaire (déduction faite des frais de déplacements) donc normal. Mais voilà qu'il parle de décompter mes jours de repos forcé de mes congés payés.
A-t-il le droit ?
Merci pour votre réponse,
Cordialement.

Par **morobar**, le **27/01/2018** à **09:33**

Bonjour,
Non l'employeur ne peut effectivement pas transformé ce genre d'instruction en repos non payé ou en congés payés.
Mais l'employeur peut:
* demander au salarié de nettoyer les véhicules ou la cour
* planifier les congés d'été au mois de septembre un octobre
* attribuer les camions (surtout bien pourris) à qui il veut
* ajuster les effectifs à l'activité économique réelle de l'entreprise.
C'est pourquoi il convient de réfléchir avant d'ouvrir une controverse avec l'employeur.